



Le 13 août 2015/CC/PR

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 27 MAI 2015**

Corps professoral

MM. M. Sassoli, B. Sträuli, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes E. Cellina, V. Dubosson, M. S. Gil Hernandez.

Corps des étudiants

M. J.-S. Hug (président), Mme R. Sharba.

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Lager, S. Kirsch.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, M. D. Gfeller, administrateur, Mme C. Gidari Wassmer, conseillère aux études.

Invités-es

M. D. Gutierrez (points 2 et 3), Mme A. Leuba (point 4), et M. R. Roth (points 5 et 6).

Excusé-e

Mme G. Kaufmann-Kohler, M. J. Lambert

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2015

Le conseil participatif approuve le procès-verbal du 25 mars 2015 à l'unanimité (10 voix pour).

2. Séminaires de doctorat en règlement des différends qu'organise le CIDS

La doyenne fait une brève introduction et donne la parole à M. D. Gutierrez, directeur exécutif du CIDS et du MIDS, qui présente le point sur la base de la note annexée à l'ordre du jour.

L'idée n'est ni de mettre sur pied une école doctorale qui pourrait ainsi potentiellement entrer en conflit avec des écoles doctorales auxquelles sont déjà affiliées les universités via la CUSO, ni de remplacer les directeurs de thèse, mais plutôt de mettre en place des séminaires doctoraux avec des forums de discussion pour offrir aux doctorants une structure d'échange supplémentaire. Le projet est supervisé par les profs G. Kaufmann-Kohler et Z. Douglas, et délégation est donnée à un ou plusieurs assistants pour la mise en oeuvre et le suivi.

Cette année, la participation est ouverte aux doctorants basés à Genève (Instituts et Faculté). Dès 2016, la participation sera étendue aux doctorants d'autres universités suisses ou étrangères.

Ces séminaires sont une occasion de formation supplémentaire. La participation est optionnelle et le séminaire ne remplace pas les programmes de doctorat. En aucun cas, le CIDS ne se substituera à la supervision des directeurs-trices de thèse.

Les séminaires seront gratuits pour les doctorants participant, et seront financés par le CIDS pour l'essentiel; par ailleurs une demande de financement complémentaire est actuellement en cours auprès du rectorat.

3. Projet de *dual degree* entre le MIDS et le LLM in Arbitration and International Dispute Settlement de National University of Singapore (NUS)

M. D. Gutierrez présente le point sur la base de la note annexée à l'ordre du jour et distribuée en séance.

Le conseil participatif approuve à l'unanimité (10 voix pour) le projet de dual degree entre le MIDS et le LLM in Arbitration and International Dispute Settlement de National of Singapore (NUS).

4. Modifications du règlement d'études sur le doctorat en droit

Mme A. Leuba, présidente de la COENS, présente les deux modifications proposées par la COENS et approuvées par le collège des professeurs.

1. composition de la commission de soutenabilité des thèses

La commission actuellement composée de 3 membres internes (exceptionnellement deux membres internes et d'un membre externe), sera composée, inversement, de deux membres internes et d'un membre externe (exceptionnellement 3 membres internes). Cette composition permettra une plus grande flexibilité.

2. Attribution des mentions

L'abandon du système actuel de deux mentions, "*bien*" et "*très bien*", et le remplacement par les trois mentions latines (*cum laude*, *magna cum laude* et *summa cum laude*) est proposé. A une large majorité, la COENS propose d'introduire le seul système des mentions latines, et d'abandonner la notation; elle considère en effet que la note n'introduit pas une plus-value significative, mais ajoute au contraire un élément supplémentaire de complexité voire aurait tendance à dévaloriser la mention. Sur le plan suisse, si le seul recours aux mentions latines ne conduit pas à un système unifié, il permettra en tout cas d'harmoniser les systèmes des Universités de Berne, et Fribourg qui ont toutes adopté le système des mentions latines.

Afin de passer à ce nouveau système, des lignes directrices sont proposées. Ce ne sont pas des directives mais uniquement un guide pour les professeurs : la mention *cum laude* sera attribuée à des travaux correspondant à une note de 5, *magna cum laude* pour des travaux correspondant aux notes de 5,25 ou 5,5 et la mention *summa cum laude* pour des travaux correspondant aux notes de 5,75 ou 6.

Cette modification entrera en vigueur au semestre d'automne 2015-2016.

La COENS est d'avis qu'il n'est pas indispensable de donner la possibilité aux actuels titulaires du doctorat de faire modifier la mention obtenue de "*bien*" et "*très bien*" en une mention latine, ce que certains faisaient déjà de manière non prévue par le règlement.

La doyenne intervient pour expliquer que l'un des buts principaux de cette réforme était de mettre en place un système plus lisible pour les jurés extérieurs qui ne comprenaient pas toujours notre système de deux notes, une note pour le texte et une note pour la soutenance, dont découlait une moyenne.

Le conseil participatif approuve à l'unanimité (10 voix pour) les modifications du règlement d'études sur le doctorat en droit à l'unanimité.

5. Projet de maîtrise d'études avancées en justice transitionnelle et modifications des règlements d'études du LLM en droit international humanitaire et de l'Executive master en droit international humanitaire

Le prof. R. Roth présente le point et les modifications des règlements d'études sur la base des documents annexés à l'ordre du jour.

Le conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité (10 voix pour) le projet de maîtrise d'études avancées en justice transitionnelle et les modifications des règlements d'études du LLM en droit international humanitaire et de l'Executive master en droit international humanitaire.

6. Renouvellement des mandats de la doyenne, de la vice-doyenne et du vice-doyen

Proposition de renouvellement du mandat de la doyenne pour une année, du 15.7.2016 au 14.7.2017

La doyenne quitte temporairement la séance et le prof. R. Roth présente la proposition approuvée à l'unanimité par le collège des professeurs, et soumise au conseil participatif de la Faculté.

Le conseil participatif approuve à l'unanimité (10 voix pour) le renouvellement pour une année, du 15.7.2016 au 14.07.2017, du mandat de la doyenne, C. Chappuis.

Prolongation des mandats des vice-doyens sur proposition de la doyenne

Suite à l'acceptation du conseil participatif du renouvellement de son mandat, la doyenne, Mme C. Chappuis, propose que les mandats de la vice-doyenne, A. Leuba et du vice-doyen, A. Flückiger, soient également renouvelés pour une année, soit du 15.7.2016 au 14.07.2017.

Le conseil participatif désigne, à l'unanimité (10 voix pour), Mme A. Leuba et M. A. Flückiger, vice-doyenne et vice-doyen, pour une année supplémentaire, du 15.7.2016 au 14.07.2017.

7. Validation des modifications du plan d'études

Mme C. Gidari Wassmer présente les modifications qui ont dû être apportées au plan d'études présenté à la séance du conseil participatif du 25 mars 2015. Il s'agit de la suppression des cours mentionnés à l'ordre du jour de cette séance et de l'ajout d'un séminaire, et non d'un cours, en droit du travail, intitulé "*La protection contre la discrimination dans la vie professionnelle*". Il sera dispensé au semestre de printemps 2016.

Le cours "*Rhétorique et stylistique*" dispensé par le prof. S. Marchand, et accompagné d'exercices, s'intitulera désormais "*Rhétorique*", la partie stylistique ne faisant plus partie du cours.

Les procédures de nomination n'étant pas encore terminées, des mentions "*nn*" subsisteront dans le plan d'études mis en ligne pour certains cours.

Une erreur s'est glissée dans la liste des enseignements fondamentaux de la maîtrise en droit économique. En effet, le cours "*Le droit du marché intérieur de l'Union européenne*" est un enseignement fondamental de la maîtrise en droit international et européen et non en droit économique. Il peut être suivi par les étudiants de la maîtrise en droit économique, mais en option. Le plan d'études sera rectifié en ce sens.

Le conseil participatif valide à l'unanimité (10 voix pour) les modifications du plan d'études telles que présentées.

8. Maîtrise bilingue : conflits entre les examens de Bâle et de Genève, reports des notes obtenues à Bâle

Mme C. Gidari Wassmer présente ce point d'information.

Les étudiants inscrits à la maîtrise bilingue ont soulevé un problème administratif lié à la gestion de ce programme. A la Faculté de droit de Bâle, un étudiant échouant à un examen présenté dans le cadre de la maîtrise bilingue est automatiquement réinscrit à la tentative suivante, et s'il ne se présente pas, la note de 1 est mentionnée sur le relevé de notes transmis à notre Faculté. Mme C. Gidari Wassmer explique qu'avant de reporter ces notes insuffisantes pour raison d'absence, le secrétariat des étudiants de la Faculté à Genève s'informe de la raison exacte de l'absence de l'étudiant à l'examen, qui peut être une collision d'horaire entre les examens des deux facultés ou la décision de ne pas se présenter lorsqu'il s'agit d'une 2^{ème} tentative avec décision de garder la note de la première. Ce genre de situation est réglée par concertation avec les étudiants.

9. Information concernant la suppression du département de droit du travail et de la sécurité sociale (TRASE)

Mme C. Chappuis présente ce point d'information.

En raison des départs à la retraite des Profs G. Aubert (31.07.2015) et P.-Y. Greber (29.2.2016), ce département va disparaître après le départ du Prof. P.Y. Greber. Le règlement d'organisation de la Faculté devra donc être modifié par la suppression du département TRASE. Cette modification devra être décidée par le conseil participatif lors de sa prochaine séance et transmise aux autorités compétentes.

10. Divers et communications

Mme C. Chappuis informe qu'à l'instar de la Faculté de droit de Bâle, l'utilisation d'un dictionnaire bilingue (dictionnaire de mots uniquement sans définition) par tous les étudiants, en maîtrise bilingue ou non, sera autorisée lors des examens.

M. D. Gfeller remercie les étudiants membres de ce conseil pour leur participation et leurs efforts pour représenter leurs pairs. Il informe des résultats des dernières élections universitaires, à la suite desquelles quatre nouveaux étudiants représenteront le corps des étudiants au sein du conseil participatif de la Faculté dès le 1^{er} septembre 2015.

Mme C. Chappuis loue également l'engagement et l'excellent travail des étudiants membres de ce conseil participatif, et les en remercie.

La séance est levée à 15h40